



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b></p> <p><b>Sous-direction de la santé et de la protection animales</b></p> <p><b>Bureau de la santé animale</b></p> <p><b>Adresse :</b> 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15</p> <p><b>Suivi par :</b> G. Chauvineau / A. Bronner</p> <p><b>Tél :</b> 01.49.55.84.54/74.34 <b>Fax :</b> 01.49.55.43.98 <b>Réf. Interne :</b> BSA/0801098 <b>Réf. Classement :</b> SA 222-319</p>	<p><b>NOTE D'INFORMATION</b></p> <p><b>DGAL/SDSPA/O2008-8003</b></p> <p><b>Date: 30 janvier 2008</b></p> <p>Classement : SA 222-319</p>
--	---

Date de réponse : Sans objet  
Abroge et remplace : Sans objet  
☞ Nombre d'annexes : 1  
Confidentialité : aucune

**Objet :** Rapport annuel porcin : bilan 2006

**Mots-clés :** Rapport annuel – Porc – Sanglier - Maladie d'Aujeszky – Peste porcine classique – Brucellose porcine

**Résumé :** La présente note de service a pour objet de présenter la synthèse des données collectées en application de la note de service DGAL/SDSPA/N2007-8052 du 27/02/2007 relative aux actions de police sanitaire conduites dans la filière porcine au cours de l'année 2006.

<b>Destinataires</b>
<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Directeurs Départementaux des Services Vétérinaires</li><li>-DDSV/R – Services des affaires régionales</li><li>- Préfets</li><li>- Inspecteurs vétérinaires généraux chargés de mission d'inspection inter régionale</li><li>- Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires</li><li>- Directeurs des Ecoles nationales vétérinaires</li><li>- Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires</li><li>- Directeur de l'INFOMA</li><li>- CGAAER</li><li>- FNGDS</li><li>- INAPORC</li></ul>

## 1. Recensement des élevages porcins

### Etage de sélection - multiplication

Voir carte 1.

Au total sont recensés :

- 33 centres agréés de collecte de semence porcine et 37 stations de pré-quarantaine
- 3 stations de testage de verrats
- 127 élevages sélectionneurs (avec une moyenne de 252 reproducteurs / élevage)
- 539 élevages multiplicateurs (avec une moyenne de 182 reproducteurs / élevage)

### Etage de production

Voir cartes 3, 4 et 5.

Au total sont recensés :

- 2 222 naisseurs (moyenne de 88 porcs reproducteurs / élevage)
- 7919 naisseurs engraisseurs (moyenne de 760 porcs à l'engrais et 113 reproducteurs par élevage)
- 9382 engraisseurs (moyenne de 400 porcs à l'engrais par élevage).

Environ 10 millions de porcs sont engraisés chaque année en France : les 4 départements bretons représentent 52% de la production de porcs à l'engrais en France.

## 2. Maladie d'Aujeszky

Le dernier foyer de maladie d'Aujeszky en France date de mars 2004, dans le Loir et Cher (dans un élevage semi-plein air).

A l'exception de 5 départements (Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Villaine, Morbihan et Nord), la France continentale est reconnue indemne de maladie d'Aujeszky par la Commission européenne, tout comme la Réunion (Décision 2001/618/CEE).

Ces 5 départements (Bretagne et Nord) ayant interdit la vaccination depuis fin 2005 – début 2006, une demande de statut indemne pour ces départements a été faite début 2008 auprès de la Commission européenne.

Le Nord et la Bretagne recensent encore environ 40% d'élevages sélectionneurs-multiplicateurs possesseurs de DSA-II, sachant que cette proportion va aller en s'amenuisant au cours du temps (réforme des reproducteurs qui ont été vaccinés avant fin 2005)./ Voir carte 2./

La surveillance contre la maladie d'Aujeszky représente un montant de 1.3 million d'euros pour 2006.

## 3. Brucellose porcine

2 foyers à Brucella suis biovar 2 ont été confirmés en 2006 dans des élevages plein air, dans les départements 76 et 56.

Des cas sont régulièrement confirmés dans ce type d'élevage, en lien direct avec la présence de brucellose chez les sangliers sauvages (voir le rapport du programme national de surveillance sérologique 2000-2004 de la brucellose réalisé par l'ONCFS).

Il convient à ce titre de rappeler aux éleveurs d'élevages plein air leur obligation de respecter les normes relatives aux clôtures (voir circulaire DPEI/SDEPA/C2005-4073), sous peine de ne pas être indemnisés en cas de foyer.

## 4. Peste porcine classique

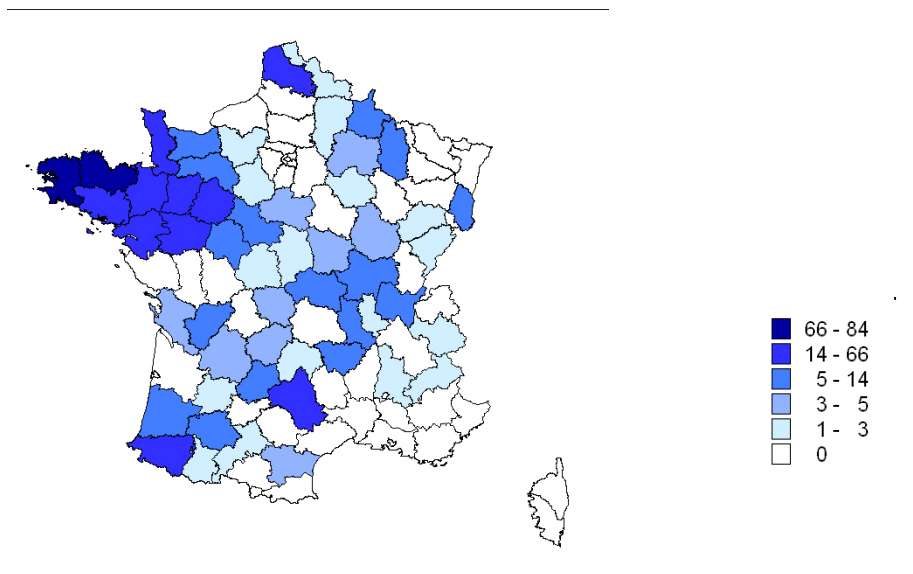
La surveillance nationale sur les porcs d'élevage en abattoir et en élevage de sélection-multiplication a conduit à l'obtention de 20 résultats sérologiques positifs en premier lieu au LVD, infirmés en second lieu au LNR de Ploufragan.

L'adjoint à la sous-directrice de la santé et de la protection animales

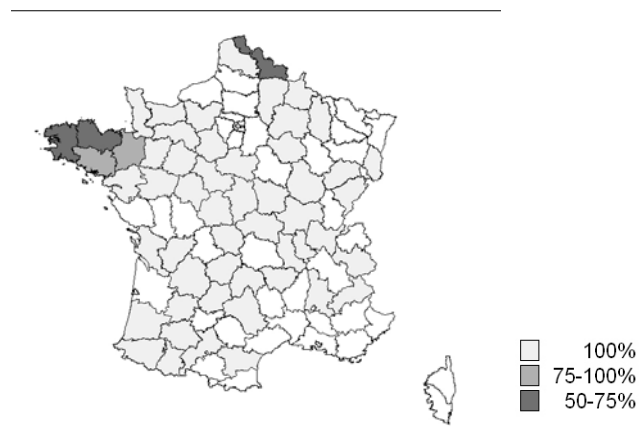
Yves DOUZAL

## ANNEXE

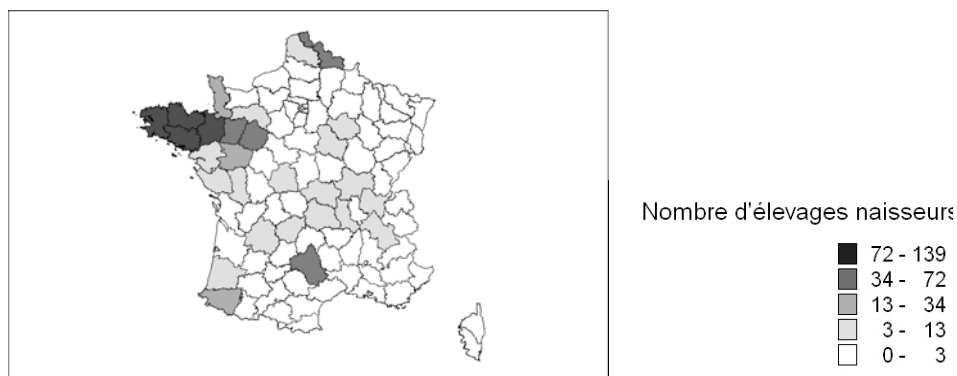
Carte 1 : répartition des élevages de sélection – multiplication par département



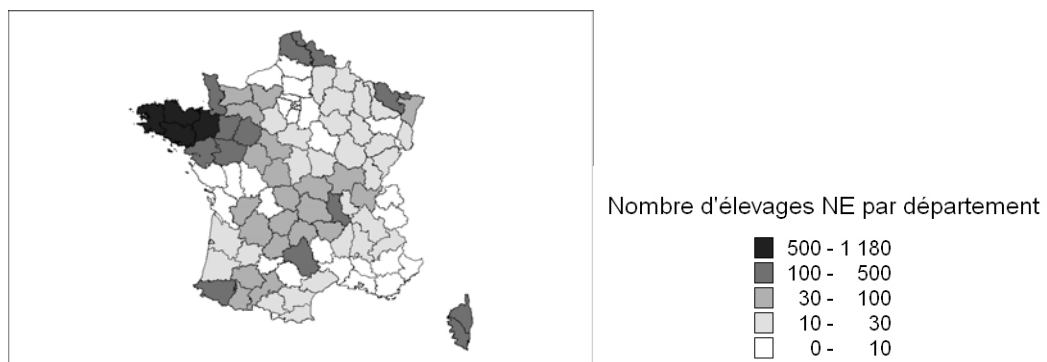
Carte 2 : % d'élevages sélectionneurs multiplicateurs possesseurs des DSA-I



**Carte 3 : répartition des élevages naisseurs par département**



**Carte 4 : répartition des élevages naisseurs - engraisseurs par département**



**Carte 5 : répartition des élevages engraisseurs par département**

